



EN BREF :

- Désordres physiologiques : présence de brûlure de la pointe et de tige creuse.
- Mouche du chou : ponte généralement en diminution.
- Altises : elles sont toujours actives, ce qui justifie des interventions dans certains champs.
- Chenilles défoliatrices : les populations sont faibles à modérées et le contrôle est bon.
- Thrips : début dans les Basses-Laurentides.
- Cécidomyie du chou-fleur : la MRC de L'Île-d'Orléans est à son tour réglementée; mise à jour de la carte des MRC réglementées; des nouvelles du réseau d'observation et stratégie d'intervention.
- Nervation noire et tache bactérienne : progression constante de ces maladies.

DÉSORDRES PHYSIOLOGIQUES

On observe toujours la présence de la brûlure de la pointe sur des choux-fleurs et de la tige creuse dans des brocolis. Ce sont les crucifères qui sont au stade de la formation de leur inflorescence qui sont les plus affectées par ces désordres physiologiques. À cette étape de leur développement, ces cultures sont davantage exigeantes. Il faut donc s'assurer qu'elles croissent à un rythme constant et qu'elles soient approvisionnées régulièrement en eau et en éléments minéraux. Des applications foliaires de calcium peuvent alors aider à réduire la fréquence de la brûlure de la pointe et de la tige creuse, mais ne peuvent les prévenir complètement à elles seules.

MOUCHE DU CHOU

La ponte de la mouche du chou est en diminution dans la plupart des secteurs. Il s'agit donc probablement de la fin de la deuxième génération. Toutefois, des traitements sont parfois nécessaires lorsqu'on note la présence d'œufs de mouche du chou depuis plusieurs semaines et qu'il n'y a pas eu d'intervention jusqu'à ce jour ou quand on observe les toutes premières petites larves s'alimentant sur les racines. Ces interventions ont habituellement lieu dans les champs de crucifères plus vulnérables aux attaques de larves de la mouche du chou (jeunes plants et crucifères à racines tubéreuses). Pour ce type de cultures, le dépistage des œufs de la mouche du chou doit être fait deux fois par semaine. Si vous devez intervenir contre ce ravageur, utilisez un des insecticides homologués et listés dans le bulletin d'information **No 03** du 16 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru06.pdf>).

ALTISES

Les altises sont encore actives cette semaine. On envisage de faire des traitements dans certains champs de jeunes crucifères et de crucifères vendues avec leurs feuilles.

La liste des insecticides homologués contre les altises est disponible dans le bulletin d'information **No 03** du 16 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru06.pdf>). Lisez toujours attentivement l'étiquette d'un pesticide avant de l'utiliser.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

Les populations de chenilles défoliatrices, et plus particulièrement de la fausse-teigne des crucifères, sont faibles à modérées. Certains champs nécessitent tout de même des interventions. Jusqu'à maintenant, nos collaborateurs nous rapportent que la plupart des traitements effectués pour réprimer ces lépidoptères sont efficaces.

Pour obtenir de meilleurs résultats, intervenez lorsque les larves sont petites et suivez les recommandations d'utilisation de chaque insecticide. Vous obtiendrez la liste des insecticides homologués contre les chenilles défoliatrices en consultant le bulletin d'information **No 03** du 16 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru06.pdf>).

THRIPS

Des thrips ont été vus dans des choux des Basses-Laurentides, au cours des derniers jours. Tout comme la semaine passée, les populations sont très faibles. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir. Par contre, les populations pourraient augmenter, car les insectes se développent rapidement par temps chaud. Dans les choux qui sont sur le point de pommer, un dépistage rigoureux doit être fait. Les traitements insecticides atteindront plus facilement les thrips et seront, par conséquent, plus efficaces s'ils sont faits avant la pommaison.

Pour en connaître davantage sur les thrips, les dommages qu'ils causent, les méthodes de dépistage et les stratégies de lutte à appliquer, référez-vous au bulletin d'information permanent **No 01** du 9 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01cru05.pdf>).

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

La MRC de l'Île-d'Orléans est à son tour réglementée

La cécidomyie du chou-fleur est maintenant détectée plus à l'est au Québec. En effet, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) nous a avisés qu'elle avait capturé de la cécidomyie du chou-fleur dans la MRC de L'Île-d'Orléans lors de son enquête en cours pour 2006. Les 6 municipalités de cette MRC sont désormais concernées par la réglementation en vigueur, en ce qui a trait à la cécidomyie du chou-fleur. Ces municipalités sont Sainte-Famille, Sainte-Pétronille, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. Nous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères et destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, **sans aucune restriction**.

Lors d'une identification positive, il est important que la ferme touchée communique rapidement avec sa conseillère ou son conseiller horticole afin d'évaluer la situation et d'adopter une stratégie d'intervention qui permettra de limiter les dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur.

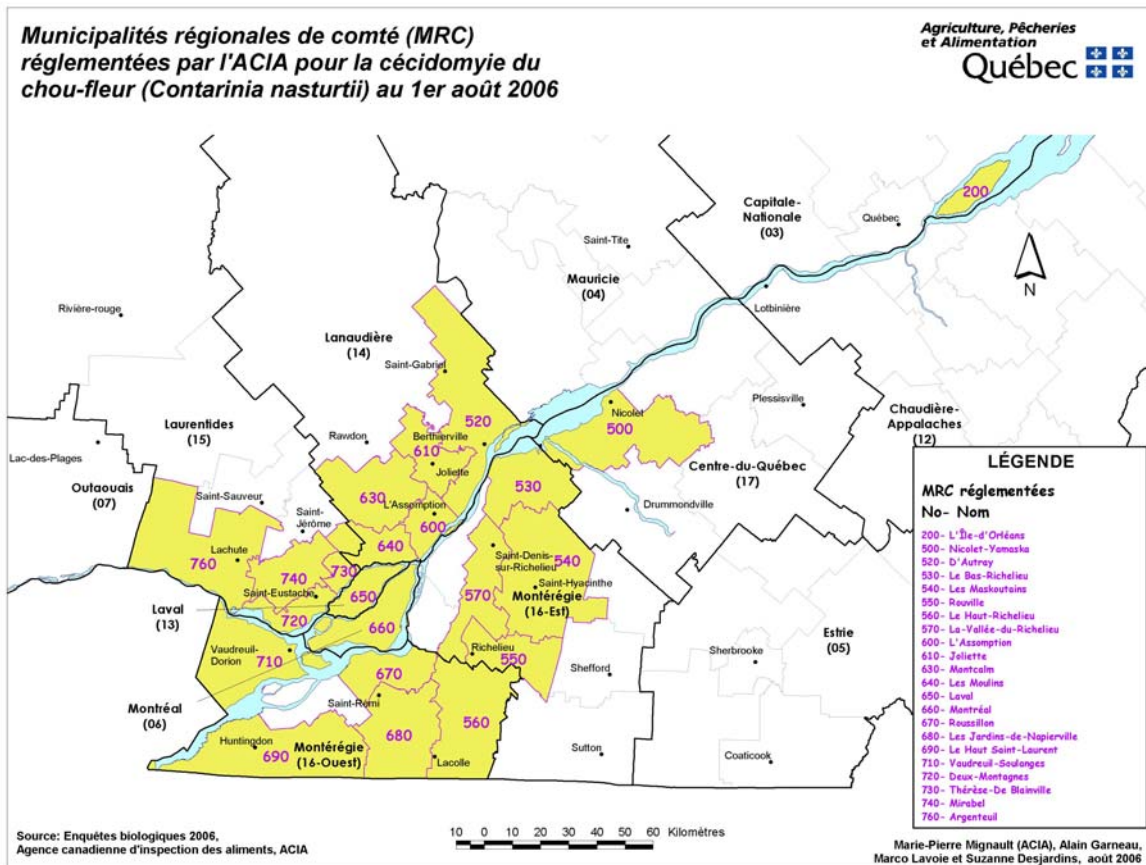
Voici quelques services que pourrait vous rendre votre conseillère ou conseiller lorsqu'un de vos champs est infesté de cécidomyie du chou-fleur :

- Évaluation de la situation et de l'importance de l'infestation.
- Dépistage dans vos autres champs.
- Évaluation de la stratégie d'intervention à adopter.
- Plan d'action pour l'année 2007.



Carte à jour

Voici une carte à jour en date du 1^{er} août 2006 qui indique les MRC et territoires réglementés au Québec :



Réseau d'observation

Dans des champs de crucifères suivis par des conseillères et conseillers horticoles participant au réseau d'observation, les captures d'adultes se poursuivent dans des pièges. Les captures sont variables, mais dans certains champs, elles ont augmenté depuis la semaine dernière. Des dommages sont observés sur des plants de crucifères où le contrôle est absent ou inadéquat. La vigilance s'impose et les traitements, lorsque requis, doivent être effectués avant l'apparition des dégâts.

Dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur sur des plants de brocoli



Bourgeon central atrophié, légères cicatrices liégeuses à la base de pétioles et feuilles déformées



Cicatrices liégeuses retrouvées à la base de pétioles et inflorescence déformée



CRUCIFÈRES

Stratégie d'intervention

De l'information sur la lutte face à ce ravageur vous a été présentée dans l'avertissement **No 11** du 14 juillet 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11cru06.pdf>).

De plus, nous vous recommandons les pratiques suivantes pour les champs infestés :

- Détruire les mauvaises herbes de la famille des crucifères.
- Terminer vos travaux culturaux journaliers par les champs infestés.
- Nettoyer adéquatement la machinerie, les équipements et les bottes souillées de terre ou de résidus de cultures avant de circuler d'un champ infecté vers un champ sain.
- Déchiqueter les résidus laissés au champ dès la fin de la récolte et les enfouir par un labour profond.
- Adopter une rotation de 2 à 3 ans sans culture de crucifères, telle que préconisée pour la lutte contre ce ravageur spécifique. Cependant, il est plus approprié de pratiquer des rotations sans culture de crucifères pendant au moins 5 ans, afin de tenir à distance la hernie des crucifères, entre autres.

NERVATION NOIRE ET TACHE BACTÉRIENNE

La nervation noire et la tache bactérienne sont toujours en progression constante dans les champs de crucifères déjà infectés. De plus, on en rapporte la présence dans de nouveaux champs. Les conditions climatiques jouent un rôle prépondérant dans la gravité de la nervation noire et de la tache bactérienne. La pluie, par ses éclaboussures sur le feuillage, participe grandement à la dissémination des bactéries qui causent ces maladies. En outre, la présence d'eau sur le feuillage durant une longue période permet aux bactéries d'infecter les plantes.

Stratégie d'intervention

Présentement, il n'y a aucun bactéricide homologué au Canada permettant de contrôler ces maladies. La prévention est le seul moyen de lutte. Pour éviter l'introduction des bactéries et la propagation des maladies, il est recommandé de :

- Faire des rotations de culture d'au moins 3 à 4 ans sans crucifère.
- Utiliser des semences certifiées exemptes de maladies ou les traiter à l'eau chaude.
- Éradiquer les mauvaises herbes de la famille des crucifères dans les champs de crucifères et leur pourtour.
- S'assurer du contrôle adéquat des insectes, car les dommages qu'ils causent aux plantes sont des portes d'entrée pour les bactéries.
- Favoriser une bonne circulation d'air entre le feuillage pour éviter qu'il ne reste mouillé trop longtemps.
- Irriguer par aspersion en début de journée afin que le feuillage puisse s'assécher rapidement par la suite.
- Éviter de travailler au champ lorsque le feuillage est mouillé.
- Faire les travaux dans les champs sains ou les parties saines des champs d'abord et terminer par ceux qui sont infectés.
- Nettoyer et désinfecter ce qui a été en contact avec des plants contaminés avant de circuler dans les champs sains.

Texte sur la cécidomyie du chou-fleur rédigé par une collaboratrice au réseau crucifères du RAP :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome - Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : 450 756-8183 - Télécopieur : 450 756-0874 - Courriel : apl@pandore.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – crucifères – 3 août 2006**

